

Concertation SCoT et PCAET : « Vivre en Cœur d'Hérault, tous acteurs »

Atelier thématique « les énergies renouvelables »

Mardi 2 octobre 2018 à Saint André de Sangonis

30 participants sont présents lors de la soirée.

Les participants représentent bien le territoire même si le Clermontais est légèrement moins représenté que le Lodévois-Larzac et la Vallée de l'Hérault. Parmi les participants on compte 10 élus locaux et 6 professionnels.

Ouverture de la réunion- Nicole Morere, présidente de la Commission Aménagement durable de l'espace rappelle le contexte et les enjeux. Une démarche avait été préalablement menée à l'échelle de la Communauté de communes du Clermontais. Puis, le Pays Cœur d'Hérault s'était engagé en 2013 dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) finalisé en 2015. Cependant, suite à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, le pays s'est vu dans l'obligation d'élaborer un Plan Climat auquel on a ajouté l'air : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La démarche est bien engagée puisque celui ci doit être validé fin novembre 2018. Le cabinet Ginger BURGEAP a été missionné par le Pays pour l'accompagner dans l'élaboration du PCAET. La synthèse du diagnostic alimentera les échanges avec les participants. L'objectif de l'atelier étant de proposer des actions et de les préciser le plus possible. La réflexion concerne l'ensemble des filières d'énergies renouvelables (bois-énergie, biogaz, éolien, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie, hydraulique).

Un "sondage" en direct est proposé pour briser la glace et entrer dans le sujet. Anne Le Guillou, prestataire du Pays pour animer la concertation présente le principe. Des panneaux avec des pourcentages sont affichés de 20, 30, 40, .. jusqu'à 100%. Chacun doit répondre à la question : dans l'idéal, en 2030, quelle sera la part du renouvelable dans le pourcentage d'énergie produite ? Il est précisé qu'à l'heure actuelle, 14,5 % de l'énergie produite est renouvelable. Les participants se répartissent devant les "pourcentages" et on constate que la répartition de 30 % jusqu'à 100 % est plutôt équilibrée. Ceux qui sont proches des 30-40 % estiment qu'ils sont déjà optimistes car la progression en 12 ans serait très forte mais ils souhaitent rester réalistes. Ceux qui ont choisi 60 % pensent que les évolutions technologiques vont favoriser la progression. Ceux qui se positionnent à 100 % affirment que finalement on n'a pas le choix. La question est ensuite reposée mais pour un horizon à 2050. Là encore il y a une répartition entre 40 et 100 %. A 40 % certains estiment qu'avec la croissance démographique, les besoins en énergie vont être augmentés donc que même si la quantité d'énergie renouvelable produite augmente, la part dans les énergies restera identique.

Un premier avis : Il est proposé que tous les participants donnent un avis (chacun colle des post-it sur des panneaux vierges) sur les différentes filières.

Emmanuel Verlinden de Ginger BURGEAP présente ensuite un diaporama synthétique avec

les enjeux clés des 4 filières particulièrement stratégiques pour le territoire (filières bois-énergie, biogaz, éolien et photovoltaïque). La présentation aborde les atouts, faiblesses, perspectives d'évolution technologique de la filière (notion de méthanation, gazéification, stockage), etc.

De premiers échanges ont lieu avec les participants

- Sur la question de l'éolien. Certains participants estiment que les impacts écologiques sont trop importants (avifaune, supports en béton, risque de chute) mais aussi que les processus d'implantation des parcs éoliens sont imposés aux populations.
- Concernant le photovoltaïque, il est évoqué le problème de l'équité. Un participant estime, pour sa part, que c'est la mutualisation qui peut résoudre cette question sans passer par EDF. L'exemple d'Enercoop, fournisseur d'électricité renouvelable, est donné.
- Il est précisé concernant les réseaux de chaleur que les chaufferies collectives sont incluses dans cette catégorie.

Les cartes présentées montrent les potentiels de développement de telle ou telle énergie sur le territoire, en aucun cas il ne s'agit d'un projet de développement. Par exemple sur le photovoltaïque c'est la surface de toits qui détermine le potentiel (donc les zones plus urbanisées sont plus favorables). Concernant l'éolien, les zones les plus favorables ont été définies en enlevant d'une part les zones à forte sensibilité (paysage, environnement, ...) et en repérant les zones exposées au vent.

Quatre groupes thématiques sont constitués : Bois énergie, Biogaz et géothermie, Eolien, Photovoltaïque. Une mise en commun est réalisée sur chaque filière.

1. Biogaz

Les avis :

- Le potentiel conséquent et inexploité nous impose d'être proactifs.
- Se concentrer sur les gisements existant de méthanisation (pas de velléité particulière à travailler l'innovation sur la gazéification ou le power to gaz).

Les propositions d'actions :

- Favoriser l'appropriation et la sensibilisation par des visites de site.
- Associer le Syndicat Centre Hérault dans le portage.
- Faciliter le portage de projet en relançant l'initiative du projet sur Lodève en bioGNV.
- Améliorer les usages : pour l'injection réseaux, pour une mobilité verte ou pour du stockage (régulation réseaux).
- Inscrire le développement de projet de biogaz dans les outils de planification (y compris la notion de stockage).
- Travailler une pédagogie sur la thématique pour dépasser les idées reçues.

2. Bois énergie

Les avis :

- Trop de rejet de CO2.
- Développer les réseaux de chaleur, chaudières collectives bois.
- Utiliser le bois comme matériel de construction.

Les propositions d'actions :

- Entretien, gestion de la ressource (la forêt).

- Trouver des débouchés pour la filière.
- Etude systématique de la solution bois-énergie au moment du remplacement des vieilles chaudières fioul et gaz.
- Remplacer les matériaux non recyclables ou difficiles à recycler par du bois.
- Inscrire dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) la nécessité d'utiliser les matériaux bois dans la commande publique afin de développer des filières bois locales.
- Accompagnement : information, pédagogie, sensibilisation.
- Développer les circuits courts autour du bois.

3. Eolien

Les avis :

- Développer les capacités de stockage.
- Faire de l'éolien « pédagogique » dans un parc.
- Détruit le paysage, les oiseaux...
- Energie à développer pour atteindre les objectifs du Pays Cœur d'Hérault.
- L'éolien devrait être associé à une démarche pluridisciplinaire : paysagère / choix de couleur / choix des sites
- Privilégier l'implantation dans sites déjà industrialisés.

Les propositions d'actions :

- Pédagogie / formation EnR pour le territoire notamment les élus : clarifier les éléments techniques, appréhender l'économie-la faisabilité-l'adaptation des projets.
- La concertation locale essentielle pour l'acceptabilité sociale des projets.
- Renforcer l'existant, le « repowering » (remplacement partiel ou total des installations existantes).
- Privilégier des projets citoyens, des initiatives territoriales.
- L'implantation doit être soumise à des études croisées : impact biodiversité, paysage / productivité et efficacité / adaptation du réseau / réversibilité.
- Circonscrire des implantations préférentielles : zones industrielles et artisanales, logistiques infrastructures de transports et selon la distance à l'habitat (donc pas en zones de biodiversité, de crêtes, de paysages remarquables, ...).

4. Géothermie

Les avis :

- Un grand potentiel dans la région.

Les propositions d'actions :

- Achats groupés de pompes à chaleur avec installation (conseiller technique pour aide aux particuliers).
- Développer l'utilisation de la géothermie (à hauteur de 30 % des maisons individuelles) qui ne produit pas ou si peu de CO2 et permet d'économiser de 60 à 75 % d'énergie.
- Utiliser la géothermie pour chauffer les usines et les bâtiments tertiaires et le collectif.

5. Hydraulique

Les avis :

- L'hydro-électricité produit de façon constante et peut être produite par des microcentrales un peu partout.

Les propositions d'actions :

- Sensibiliser les riverains des cours d'eau sur les potentialités de la micro-hydraulique pour en développer autant que possible.
- Développer l'hydroélectricité et réactiver certaines unités proches des endroits habités pour éviter la déperdition d'énergie dans le transport.
- Inscrire dans les PLU les possibilités de créer des usines et y mettre les moyens pour les utiliser par les riverains.

6. Photovoltaïque (PV)

Les avis :

- Beaucoup d'avis positif sur l'installation de panneaux sur les toits des nouvelles constructions.
- Développer le PV en linéaire plutôt qu'en surface : ex : ombrières le long des voiries, parking, sur pistes cyclables...
- Les collectivités devraient plus informer sur les procédures d'installations, les durées de vie, le fonctionnement...
- Favoriser l'autonomie des habitants en équipant les toits pour de l'autoconsommation.
- Développer également le solaire thermique.

Les propositions d'actions :

- Diversifier les usages du photovoltaïque dans la construction et le mobilier urbain : ombrières en linéaire, tuiles, routes, ...
- Faire des centrales photovoltaïques des éléments du paysage (intégration).
- Faciliter les démarches pour favoriser l'implantation du photovoltaïques (ex : assouplir la posture de l'architecte des bâtiments de France).
- Financer la recherche pour que les panneaux soient plus petits et plus productifs (ex : four solaire de Mont-Louis).
- Améliorer le stockage de l'énergie.
- Diffuser une information (par les collectivités pour rassurer) sur les procédures d'installation, le recyclage, la durée de vie, les bilans des opérations, ...
- Contraindre les collectivités à donner l'exemple sur les bâtiments communaux, au moins pour les constructions nouvelles et coupler cela avec un développement des capacités d'emprunt des collectivités.
- Changer nos habitudes (ne plus consommer l'énergie pendant les heures creuses etc...).
- Soutenir les expérimentations de type mutualisation pour leur intérêt pédagogique, développer les achats groupés.
- Favoriser la diffusion plutôt que la centralisation dans le déploiement du PV.
- Rechercher davantage la mutualisation : par exemple la création de coopératives, par l'achat groupé de panneaux PV (matériel, contrat, installation) pour favoriser les économies d'échelle.
- Penser la construction du bâti selon les paramètres d'inclinaison et d'orientation de la toiture
- Plusieurs équipements n'ont pas besoin d'être reliés au réseau de distribution et peuvent fonctionner de façon autonome par exemple l'éclairage public (éclairage public solaire déjà en place dans certaines communes) : promouvoir le déploiement de ces équipements solaires dans le but entre autres de diminuer la contrainte réseaux.

7. Toutes EnR

Les propositions d'actions :

- Proposer un panel d'énergies renouvelables et demander aux constructeurs de maisons individuelles de respecter un quota
- Mettre en place un pôle de compétence des énergies renouvelables (métiers, matériaux, approvisionnement)
- Elaborer une charte des ENR ou par ENR afin de cadrer les développements (enjeux, espaces à privilégier, recommandations- prises en compte à faire)
- Faciliter les liens avec l'échelon régional pour passer de l'émergence de projet au portage (étude de préfaisabilité, organisation du tour de table, mise en place des actions cour terme, ...)

Murray Nelson présente l'association Energies Citoyennes Renouvelables et Locales (ECLR) en Occitanie qui vise à développer l'implication citoyenne dans les projets d'énergie renouvelable. L'association appuie la mise en place de projets initiés, maîtrisés et financés par les citoyens et collectivités. Le but étant la réappropriation citoyenne de la transition énergétique, en mobilisant l'épargne de proximité, sans intérêt spéculatif et dans une démarche d'éducation populaire. Un consensus se dégage pour dire que le dialogue et l'implication des citoyens sont les clés du développement des énergies renouvelables sur le territoire.

N. Morère remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Elle précise que les propositions et avis produits au cours de ces ateliers seront publiés sur la plateforme numérique en ligne sur le site internet du Pays et qu'une réunion de restitution sera organisée vraisemblablement fin novembre pour faire un retour sur la concertation.